Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Berne, le 26 juin 2024

Destinataires :
Partis politiques
Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
Associations faîtières de l'économie
Autres milieux intéressés

Crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2026 à 2028 ; ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 26 juin 2024, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2026 à 2028.

Le délai imparti à la consultation court jusqu'au **18 octobre 2024.**

Pour indemniser les prestations TRV qui seront commandées au cours de l'année d'horaire 2026 et la période de commande 2027–2028, il est proposé d'allouer un montant de 3496 millions de francs. Ce montant permet de financer, au-delà des prestations existantes, des accroissements de prestations de transport ainsi que les coûts subséquents des investissements jugés nécessaires (nouveaux matériels roulants, rénovations d'installations d'entretien ou encore amélioration de systèmes d'information voyageurs ou d'aide à l'exploitation…). Il permet également d'amorcer et de soutenir la transition vers des véhicules électriques et de pérenniser des moyens pour le financement de projets d'innovation en faveur des transports publics. Les conséquences de la pandémie, qui ont fortement impacté le crédit d'engagement précédent (2022-2025), sont considérées comme terminées et les montants proposés, en hausse modérée par rapport au budget 2025 de la Confédération, devraient permettre de pérenniser des transports publics attractifs, tout en tenant compte des contraintes financières de la Confédération. Ceci nécessitera cependant des efforts de la part des entreprises, de façon à retrouver au moins l'efficience d'avant la pandémie, et potentiellement la fixation de projets prioritaires.

Nous vous invitons à prendre position sur le projet d'arrêté fédéral et le rapport explicatif.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles sous www.admin.ch > Droit fédéral > Procédures de consultations > Procédures de consultations en cours > DETEC.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS *151.3*), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

finanzierung@bav.admin.ch

Madame Marie de Martignac (marie.demartignac@bav.admin.ch) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Albert Rösti
Conseiller fédéral